Une conférence à la Société de Géographie. — La cinquième conférence de la Société de Géographie de Lille (section de Roubaix), aura lieu, demain, samedi, à 8 heures 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts Industriels.

Cette conférence, qui sera faite par M. Octave Diamanti, avocat, aura pour sujet : *Le Caucase ; Bakou, Tiflis, La mer Caspienne.* De nombreuses projections à la lumière oxhydrique seront présentées par le conférencier.

Nomination d'instituteur. — M. le préfet du Nord sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, a pris le 2 de ce mois un arrêté, aux termes duquel, M. Ringard Ernest, instituteur titulaire à Croix, est nommé en la même qualité à Roubaix, rue Decrème, en remplacement de M. Véran, en congé illimité, pour convenances personnelles.

Un roubaisien nommé chevalier dans l'Ordre royal du Cambodge. — Nous avons déjà annoncé, en septembre 1894, la nomination de notre concitoyen, M. V. Fiévet, chef de Bureau des douanes de Bac-Ninh (Tonkin) au grade de chevalier de l'ordre impérial d'Annam. M. Fiévet vient d'être l'objet d'une nouvelle distinction.

Par lettre, en date du 20 janvier 1886, M. Coqui, directeur des Douanes et Regies de l'Annam et du Tonkin, lui a fait connaître que, sur sa proposition, l'administration supérieure l'a nommé au grade de chevalier dans l'ordre royal du Cambodge.

M. Fiévet est le fils de M. Nicolas Fiévet, louageur de voitures à Roubaix. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de jeudi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 545 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 840 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 26 lits ont été occupés.

Une saisie au Minck. — Vingt cinq kilogrammes de poissons avariés ont été saisis, au Minck, jeudi matin.

Outrage aux agents. — Un ouvrier tourneur en fer, Louis Debroe, de la rue Meyerbeer, était en état d'ivresse, jeudi à midi, dans la rue Turgot; il a été arrêté et écroué au dépôt pour injures et outrages aux agents qui passaient.

Un livre nouveau de Tante Rosalie. — *Les 52 semaines de Tante Rosalie.* — Ouvrage contenant recettes, indications, procédés inédits; éclaircissements et développements sur les matières traitées dans les ouvrages précédents du même auteur. Les 52 semaines complètent heureusement les propos de Tante Rosalie. Les personnes qui possèdent ce dernier ouvrage feront une acquisition utile en y joignant les 52 semaines. Elles se vendent à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 1.75, et 2 fr. par poste.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis
ET LES AUTRES CONSERVES DE LA MAISON
ARSENE SAUPIQUET de NANTES
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie. 41531

Wasquehal. — *Le monument à la mémoire des Enfants de Wasquehal, morts pour la Patrie.* — La Société des Anciens militaires, le « Ralliement », de Wasquehal, se réunira dimanche prochain, à 7 heures 1/2 du soir, en son local, café du *Beau Passage*. L'ordre du jour porte :

Réponse du Conseil municipal, à propos de l'érection d'un monument, dans le cimetière, à la mémoire des enfants de la commune, morts pour la Patrie. Décisions à prendre pour l'organisation de la souscription. Questions diverses.

Willems. — *Un commencement d'incendie.* — Dans la nuit de mercredi, à 4 heures, un commencement d'incendie s'est produit chez M. Montagne, garçon-brasseur. Grâce à la promptitude des secours, les flammes ont été vite étouffées; les dégâts, qui s'élèvent à 200 fr. environ, sont couverts par une assurance.

Le beurre d'Oostcamp ne se vend plus chez M. Dufourest, rue Cornelle, 7 ; la laiterie a installé un dépôt rue d'*Alsace, 81*, chez M. Tacelin.

A la librairie du « Journal de Roubaix ». — Traditions culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la baronne STAFFE. 41429

Communications

CERCLE D'ESCRIME ROUBAISIEN. — Les membres de la commission du Cercle d'escrime roubaisien, invitent les anciens prévôts et élèves prévôts sortant du régiment ainsi que les amateurs d'escrime de la ville, de vouloir bien assister à la réunion du lundi 9 mars à 8 heures et demie du soir, au siège du local, chez M. Vandepotte, café Saint-Georges, angle des rues du Grand-Chemin et du Hêlu.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE des anciens combattants de 1870-71, rappelle à ses membres que la réunion trimestrielle aura lieu dimanche 5 mars, à 5 heures du soir, en son local, café Pandore. Ordre du jour : 1° Paiement des cotisations en retard et des amendes; 2° Modification de plusieurs articles du règlement, suivi d'une tombola pour les membres présents.

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non frelatée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3020-41360

OEUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET DEUILS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REMOUX AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3.70** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de Gand, 91
Rue Pierre-de-Roubaix, 157	Rue du Tilleul, 15.
Rue Pierre-de-Roubaix, 56.	A CROIX
Rue de l'Epeule, 188.	Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
Rue de Fourmies, 155	Rue de la Croix-Rouge, 4, Davinoy
Rue du Tilleul, 137 et 139.	A WATTRELOS
Boulevard de Sébastopol, 146.	Salomon-Hollebeke, rue Gérard
Rue d'Alsace, 84.	A Lys-lez-Lannoy
Rue du Collège, 71 bis	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9.	LILLE
Rue Notre-Dame, 27.	Rue Esquermois, 48.
Rue de Lille, 107.	A HOULME-SUR-MER
Rue de la Chaussée, 2	Rue de la Lainne, 32
Rue Decrème, 37.	A CALAIS
Rue Turgot, 66.	Rue Lafayette, 48.
Rue du Lieutenant-Castelain, 1	Rue des Bouchers,
Place de la Gare, 12	Grande-Place, 41.
Grande-Rue, 18.	A PARIS
Rue du Fort, 86	Rue Vivienne, 26
Rue de Bethune, 31.	
Rue de Naples, 88	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les motes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons les suivantes dans d'autres journaux, et, nous les donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public :

Déclaration de faillite de M. A. Wallays, mécanicien, rue Pierre de Roubaix à Roubaix; Réouverture de la faillite Camille Nys, ex-épicier à Roubaix.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

WATTRELOS

L'appareil téléphonique de la Mairie brûlé par suite d'un contact avec le trolley du car électrique. — Un accident qui s'est produit, mercredi, à une heure et demie de l'après-midi, mais dont les suites n'ont été connues exactement que fort tard dans la soirée, a occasionné une véritable perturbation dans une certaine partie du réseau téléphonique de Roubaix, en même temps qu'il a détruit l'appareil téléphonique de la Mairie.

Mercredi, donc, à une heure et demie, la famille de M. Desoubrie, qui occupe la maison voisine de la mairie, et chez laquelle est installée une sonnerie destinée à recevoir les appels en l'absence du personnel municipal, vit soudain une vive lueur autour de la sonnerie, en même temps qu'un crépitement se faisait entendre.

Au même instant, la caisse contenant les piles faillait échapper dans les bureaux du secrétariat de la mairie une fumée intense, d'une odeur acre.

C'était le « brai », — sorte de resine — des piles, qui fondait, bouillant sous l'action des fils rougis par le courant électrique.

Pourquoi cet échauffement des fils ? C'est qu'à ce moment précis, un fil de traverse soutenant le « trolley » s'était détaché et avait touché le fil téléphonique. Il n'en avait pas fallu davantage pour que, instantanément, les bobines de l'appareil lui-même et celles des deux sonneries fussent brûlées, et l'installation complète assez détériorée pour rendre inutile toute réparation.

Jeudi, dans la matinée, M. Schmidt, chef du service téléphonique, se rendit à la mairie de Wattrelos pour y constater les dégâts.

Dans la soirée, une entente a eu lieu entre M. Henri Pollet, maire, et la Compagnie des Tramways; celle-ci a accepté de subir tous les frais qui résulteront de l'accident causé par son service, c'est-à-dire le remplacement de l'appareil et des sonneries.

Le contact avait amené un certain trouble dans les communications. Ici, les appareils avaient « électrisé » les abonnés; là, on avait été privé de communication pendant quelque temps; au bureau central, enfin, les employées avaient ressenti les effets de l'accident, en éprouvant une certaine commotion au toucher des plaques.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Tirage d'obligations. — Il a été procédé jeudi, à dix heures du matin, dans la petite salle des mariages, au premier tirage des obligations de l'emprunt de 903.000 f., pour grands travaux, autorisé par la loi du 12 novembre 1892.

Il a été extrait de la roue les 60 numeros ci-après :

1468	1685	1212	333	406	570	1319	1161	1530
1617	973	709	611	1724	1351	1517	1622	281
1257	83	1209	1569	683	1162	1737	1417	1322
1629	1272	686	1022	1461	1471	712	1353	1087
1099	360	674	772	1476	1218	533	52	1301
1176	905	962	1549	1276	1470	1271	1174	1126
577	1364	662	1696	1681	776			

La séance a été présidée par M. V. Hassebroucq, maire ; assisté de MM. Thery-Rasson et Lordan, conseillers municipaux, et en présence de M. Bulté, receveur municipal.

Les obligations sorties à ce premier tirage sont remboursables au pair de 500 fr., à la caisse du receveur municipal, à partir du 4 avril prochain.

Un autre tirage aura lieu mardi prochain 10 avril pour le second emprunt de 1.000.000 fr. aussi pour grands travaux.

La longue et minutieuse opération de la mise en roues des numéros des obligations des emprunts ci-dessus avaient eu lieu lundi dernier, 2 mars.

Après le tirage la roue a été scellée en la forme ordinaire, en présence de la commission.

L'horloge de l'Hôtel-de-Ville. — Enfin on aura bientôt l'heure à l'Hôtel-de-Ville; le mécanisme de l'horloge renfermé dans plusieurs caisses, et la cloche de 100 kil. sont arrivés jeudi matin et sont déposés dans les sous-sols de la la Mairie. On va, sans retard, procéder au montage.

Halluin. — *Suicide d'une jeune ouvrière de Roubaix.* — Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, qu'une jeune fille, ouvrière à la papeterie de Roubaix, s'était jetée volontairement dans la Lys, sur le territoire d'Halluin.

Voici à ce sujet quelques détails, que nous n'avions pu recueillir mercredi soir.

La jeune fille Appolline Meys, âgée de 21 ans, demeurant à Wervicq Nord (Belgique), au hameau du Bas-de-Flandre, elle est occupée depuis longtemps déjà à la papeterie de Roubaix. Mère d'un enfant de cinq mois, elle était l'objet de la part de sa famille, de vifs reproches et assez souvent même battue.

Elle se trouvait, de plus, à la veille d'être complètement délaissée par le jeune homme qui l'avait fréquentée.

C'est le chagrin qui lui donna la funeste pensée d'en finir avec la vie et elle ne s'en était pas cachée près de ses compagnes d'atelier.

Mercredi à la sortie de 4 heures et demie elle se rendit dans la direction de la rivière.

Plusieurs de ses compagnes, effrayées de la résolution de leur amie la suivaient, en s'efforçant de la faire renoncer à son projet.

Mais elles n'y réussirent pas et à quelques centaines de mètres de la papeterie, sur le territoire d'Halluin, la jeune fille se jet it à l'eau et disparaissait bientôt aux yeux des témoins de ce drame, impuissants à la sauver.

Des recherches pour retrouver le corps ont été faites depuis, mais jeudi après-midi, elles étaient encore restées sans résultat.

— *Arrestation d'un banqueroutier roubaisien.* — Un mandat d'amener avait été décerné, depuis quelque temps déjà, contre le nommé Léon Moerman, âgé de 33 ans, ancien marchand de chaussures à Roubaix, inculpé de banqueroute frauduleuse. Cet homme a été arrêté par la police d'Halluin et conduit jeudi matin à Lille.

— *Disparition d'une jeune fille.* — Une jeune fille de 19 ans, Emma Van Ost, ouvrière de fabrique, avait été, dimanche soir, l'objet de reproches justement mérités à propos de certaines fréquentations. La malheureuse quitta aussitôt la maison paternelle et on ne sait ce qu'elle est devenue.

On pense qu'elle se cache à Tourcoing.

Neuville. — *Suites mortelles d'un accident.* — Comme on ne le prévoyait que trop, le malheureux garçon, Henri Avermatte, tireur de cordes, à la fabrique de M. Herbaux, à Neuville, victime du lamentable accident que nous avons relaté dans notre précédent numéro, a succombé à son horrible blessure, mercredi vers le soir.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures, à l'église de Risquons-Tout.

Le lissage sera arrêté samedi, pendant toute la matinée, pour permettre à tout le personnel d'assister au convoi.

Jamais on n'a pu voir plus profonde désolation que celle des infortunés parents.

Roncq. — *Importante saisie d'allumettes de contrebande.* — Jeudi vers 9 heures du matin, le sous brigadier Avez et le préposé Guillonnet de la brigade des douanes de Roncq, apercevaient au hameau du Vinage plusieurs individus qui, à leur aspect, prirent la fuite. Ils ne purent être rejoints. Mais un ballot abandonné par son porteur resta entre les mains des douaniers.

Il contenait 47 kgs d'allumettes en bois de provenance étrangère, d'une valeur de 80 francs environ.

Marcq en Barœul. — *Une rafle de rôdeurs de nuit.* — M. Hubig, commissaire de police de la Madeleine, accompagné de ses gardes et de ceux de Marcq et de Bondues, a fait, dans la nuit de mercredi à jeudi, une battue aux environs de Marcq.

Vingt-six individus ont été trouvés couchés dans les bruyeteries et mis en état d'arrestation. Après avoir été interrogés, dix-huit d'entre eux qui ont pu prouver qu'ils n'étaient pas complètement dépourvus de ressources, ont été relaxés. Les huit autres ont été maintenus et seront poursuivis pour vagabondage.

Concerts et Spectacles

La clôture de la saison d'opéra à l'Hippodrome s'est faite jeudi soir par une vraie représentation de gala, comme nous l'avaient d'ailleurs annoncé les affiches. Attirée par l'attrait de la nouveauté que présentait l'opéra de Reyer, *Salammbô* et peut-être aussi par le fait de la dernière représentation de la troupe de Gand, une assistance exceptionnellement nombreuse empoussait entièrement la salle de l'Hippodrome. Les places supplémentaires des fauteuils, comprenant des chaises et les les banquettes bordant le pourtour étaient même toutes occupées. Les loges, ce qui s'est rarement présenté pendant la saison, étaient aussi complètement garnies. Il en était de même du pourtour et des galeries.

L'interprétation a été une des meilleures que nous ait donnée la troupe du grand opéra.

Nous commençons l'énumération des artistes par M. Carroll, notre sympathique baryton, au bénéfice de qui avait lieu la représentation. Son rôle d'Hamilcar était relativement secondaire; il lui a néanmoins donné un relief artistique qui a permis au public de lui faire fête et de lui témoigner sa satisfaction pour le talent qu'il a déployé pendant la saison.

Mlle Vitia, qui avait déjà manifesté si brillamment son tempérament et ses qualités d'artiste sincère dans le rôle de *Dalila*, a encore donné à celui de *Salammbô* un caractère fortement dessiné et réalisant à souhait les phases diverses sous lesquelles se présente l'héroïne. Son succès a été éclatant : les applaudissements et les rappels lui ont été prodigués. Une magnifique corbeille de fleurs lui a été offerte après le deuxième acte.

M. Le Gauthier s'est surpassé dans le personnage de Matho. Nous disons à dessein surpassé, car il avait brisé la glace qui refroidissait son interprétation et que nous avons maintes fois signalée. Aussi a-t-il eu une large part aux manifestations sympathiques du public.

Le nombre des rôles d'hommes étant considérable, M. Martini avait mobilisé de cé côté à peu près tout son personnel d'artistes; c'est ce qui nous a valu d'entendre dans la même soirée, en outre des deux sujets déjà cités, MM. Paul Gaulier, Hourdin, Gourdon, Piens Durand, Stevens, Reniers et Parmentier, qui tous se sont bien acquitté de leurs fonctions suivant leur importance.

Mme Valdy n'a pas que dans la scène de la toilette de Salammbô ; mais elle y a fait très bonne contenance.

Les chœurs, malheureusement insuffisants comme nombre surtout pour une œuvre de l'importance de *Salammbô*, ont chanté juste et avec mesure; néanmoins quelques attaques ont laissé un peu à désirer, sans éveiller, pourtant, l'attention des assistants.

L'orchestre et la fanfare de scène méritent des éloges, l'orchestration de l'œuvre de Reyer étant chargée de difficultés dont ils ont triomphé. Nous eussions néanmoins désiré une sonorité plus discrète chez les cuivres dans les passages où ils concertent avec les voix.

Une mention élogieuse également au corps de ballet et en particulier à Mmes Pastore et Paris qui ont reçu chacune une corbeille de fleurs.

Nous signalons encore avec satisfaction les soins apportés aux décors dont quelques parties étaient complètement nouvelles et qui étaient assez homogènes avec le lieu de l'action. Nous avons d'ailleurs constaté qu'il y a eu, cette année, un progrès sensible de ce côté. Le public des représentations sera heureux de voir l'administration de l'Hippodrome persévérer dans cette voie.

Au Théâtre Deschamps. — *Cousin-Cousine*, opérette militaire. — Le théâtre Deschamps a donné, jeudi soir, une représentation au bénéfice de M. Henri Louveur, premier comique grime, avec *Cousin-Cousine*, opérette militaire en 3 actes, de MM. Ordonneau et Kéroul, musique de M. Serpette.

MM. Louis Dubois, O. Laureyns, E. Janssens et O. Lefebvre de la *Cecilia Roubaisienne*, qui prêtaient leur concours, se sont fait applaudir dans le *Calme des nuits* de même que Mlle Marie Rivand, dugazon et M. Delestaing, ténor, dans le *Duo des dragons de Villars*.

Le spectacle a commencé par une comédie en un acte de Grenet Dancourt, *Rival pour rire*. Mlle Louise Deschamps (Marie) a interprété son rôle avec grâce et naturel.

Cousin-Cousine est une opérette militaire. Le cousin — un lieutenant de chasseurs à pied — déteste sa cousine — une pensionnaire — au premier acte, et l'épouse au troisième.

Entre le début et le dénouement, les auteurs nous ont conduits chez maître Tapenotre, notaire et... chef d'orphéon qui met ses ventes d'immeubles en musique et fait gober des œufs à ses *clercs* pour leur rendre la voix de même.

Le second acte se passe à la caserne où s'est réfugié un essaim de pensionnaires à la suite d'un incendie qui a détruit le pensionnat. C'est quelque chose comme les *Mousquetaires au couvent* — renversé.

Au troisième acte, après bien des aventures drolatiques et bien des coupletes — quelques-uns frisant l'egrillardise malheureusement — le cousin épouse la cousine et l'amie de la cousine épouse l'ami du cousin.

Mlle Stas (la Cousine) a parfaitement détaillé — d'une voix claire et bien timbrée — tout ce qu'elle a chanté ; Mlle Montesi — un professeur de maintien — née à la Villette, a quelque peu chargé son rôle et s'est montrée prodigue des déhanchements qui lui sont habituels ; M. Henri Louveur — un baron ahuri — et M. Louis Louveur — le notaire — ont obtenu leur succès coutumier de comiques.

Cousin-Cousine a obtenu un vif succès auprès du public du jeudi.

Roubaix. — La *Roubaisienne*, société de gymnastique, offrira, dimanche prochain, au local de la société, rue Jeanne d'Arc, un grand concert, qui sera suivi d'un bal. Le concert aura lieu à 4 h. 1/2.

Un buffet et un vestiaire seront installés pour le bal.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 5 mars.* — VIOLENCES ENVERS UN PATRON. — M. Sagard, tisseur, rue d'Isly, à Roubaix, avait fait une observation à l'un de ses ouvriers, Denis Toussaint, 25 ans, tisserand à Croix, qui voulait être payé avant les autres; c'était le samedi 29 février, vers cinq heures du soir. Toussaint se précipita aussitôt sur M. Sagard à qui il donna des coups de pied et lui allongea le poing sur nez et la tête. Arrêté, Toussaint comparaît en correctionnelle, il est condamné à dix jours d'emprisonnement.

AGRESSIONS NOCTURNES. — On a relaté, en leur temps, les brutalités dont avaient été victimes dans la nuit du 1er au 2 février, rue du Dragon, à Tourcoing, Duriez, tisserand et le 3 février, à 6 heures du soir, rue de Dunkerque, Bervaux, cabaretier et Castermann, brodeur; les auteurs de cette double attaque avaient été arrêtés, c'étaient Jean Godefroy, 20 ans, tisserand à Neuville, et Henri son frère.

Toutefois ce dernier ne fut pas impliqué, sa culpabilité n'étant pas établie. Jean Godefroy n'est pas à son premier délit : il a déjà à son actif, quatre condamnations, malgré son jeune âge. Il lui est infligé, cette fois, une peine de 3 mois de prison.

ATTITUDE INDÉCENTE. — Avaient été surpris en flagant délit d'outrage à la pudeur le lundi 2 mars, à sept heures et demie du soir, Mathilde Dahemans, 26 ans, rue St-Jean, et César Potier, 37 ans, fileur rue du Coq-Français, à Roubaix. La première encourt une peine de vingt jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende pour ivresse et le second une peine de six jours, et même amende.

LA FRAUDE. — Henri Roger, 20 ans, teinturier à Roubaix, arrête au Touquet Waltrelos. Deux mois cinq cents francs d'amendes.

VICTIME DE MORSURES DE CHIEN. — I. Procès-verbal avait été dressé, le 4 février, contre Jules Catteau, 32 ans, peigneur, rue Fin-de-la-Guerre, à Tourcoing, à qui on reprochait d'avoir excité son chien contre un jeune enfant, Georges Vermesse, âgé de deux ans; ce dernier avait été, disait-on, gravement mordu.

Catteau avait nié le fait : à l'audience, il résulte de la lecture du rapport médical que les blessures constatées sur l'enfant ont *pu* être occasionnées par une morsure. Mais les termes employés par le praticien conservent un sens dubitatif.

L'inculpation comprenait aussi des violences exercées par Catteau envers Neyrinck porteur de pains au Blanc-Pour et un bris de clôture dans la maison de ce dernier.

Catteau de ce dernier chef est acquitté et pour les autres délits il n'est, à raison des autres circonstances de la cause, condamné qu'à trois jours de prison et seize francs d'amende.

II. Le matin du vingt-huit janvier, un enfant de quatre ans, Camille Gueldhoff, dont les parents habitent le hameau de la Marlière, maisons Duthoit, avait, en revenant de l'école, été renversé par un énorme chien qui gardait une voiture de messager stationnant dans le quartier. Le molosse s'était jeté sur le pauvre petit et lui avait arraché la joue : les os de la machoire étaient complètement à nu.

On recherche le propriétaire du chien et comme Dewuyst, messager à Croix, passe souvent au bureau de la Marlière, avec une voiture à trois chevaux et toujours accompagné d'un chien, on le signala comme l'auteur responsable de l'accident.

Dewuyst, âgé de trente-six ans, fut donc poursuivi pour blessures par imprudence : les seuls témoins du fait sont des bambins de cinq à six ans : il est assez difficile de tirer de leurs déclarations quelque chose de précis : il est un point constant, c'est que le chien était de taille un peu au-dessus de l'ordinaire, de poils gris et que le cannon d'où il est sorti était attelé de trois chevaux et contenait des pauvres vides.

Quand le président leur demande si le conducteur n'était pas l'inculpé présent, ils répondent qu'ils ne le reconnaissait pas. Dewuyst soutient que son chien n'a pas pu mordre l'enfant parce que l'animal est toujours muselé ; les employés de douane attestent l'exactitude de cette particularité.

Toutefois deux des enfants avaient ajouté qu'ils avaient aperçu quelque temps après l'accident, un homme monté sur le camion, occupé à remettre la muselière au chien. Le Tribunal continue l'affaire à quinzaine, en priant M. le Procureur de la République de faire soumettre aux enfants le chien et l'attelage de Dewuyst et de consigner leurs déclarations au sujet de cette confrontation.

UNE RIXE avait éclaté le 3 février entre Pierre Delbast 21 ans, peigneur rue St-Maurice à Roubaix et Henri stouck, charretier, rue Neuve de Roubaix à Tourcoing; ce dernier avait été assez maltraité: il se presente à l'audience, l'œil encore couvert d'un bandeau.

Delbast fut donc poursuivi pour coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours. Il lui est infligé une peine de vingt jours et seize francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

UNE AMENDE DE SEIZE FRANCS est encourue par M. L. P.., corroyeur qui a voyage sans billet de Roubaix à Lille.

A LA SUITE D'UNE DISCUSSION avec son beau-frère, Désiré Cuvre, coiffeur cabaretier au Touquet, à Wattrelos, Théophile Vanvyckeghem, 29 ans, tisserand, rue de la Paix, à Roubaix, l'avait gratifié de quelques horions et avait brisé chez lui trois carreaux de vitre.

Vanvyckeghem fut poursuivi pour coups et bris de clôture; il ne se présente pas et est condamné par défaut à vingt jours de prison et 16 fr. d'amende.

Tribunal de simple police de Roubaix — *Audience du 5 mars 1896.* — L'audience est présidée par M. Petit, Juge de Paix qui supplée M. Claustre, malade.

M. Petit est assisté de Me Waymel, greffier, et Buns, huissier audencier.

Le siège du ministère public est occupé par M. le commissaire de police Chapé.

L'audience est ouverte à 2 heures 20.

LA CONSIGNE POUR UN COCHER EST D'ÊTRE SUR SA VOITURE ! — La première affaire appelée, est celle du cocher de place, qui — nous en avons parlé, dans notre précédent compte-rendu —, a refusé de conduire M. Grumbach, huissier.

M. le Juge de Paix (au prévenu). — Pourquoi avez-vous refusé de conduire M. Grumbach ? — *Le prévenu.* — Je n'ai pas refusé... Je ne l'ai même pas vu... — *M. le Juge.* — M. Grumbach ne vous a pas demandé de le conduire ? — *Le prévenu.* — Non... J'avais un homme auprès de mon cheval, à qui il a pu s'adresser; mais je n'étais pas présent. — *M. le Juge.* — Alors, vous étiez en faute, car un cocher doit être à sa voiture ce qu'un soldat est à sa guérite!

On appelle M. Grumbach, qui fait sa déposition.

Un agent, le sous brigadier Lienard vient ensuite déclarer que le cocher Cornil — le prévenu — était bien sur son siège quand M. Grumbach l'a prié de le conduire.

M. le juge de paix. — Il est donc évident que Cornil veut tromper le Tribunal... — Cornil est condamné à 3 francs d'amende et aux dépens. La durée de la contrainte par corps est fixée à 5 jours.

LES COUSINS ENNEMIS. — Deux jeunes garçons, cousins germains, se sont battus, le 4 février, rue de la Chapelle-Carette. Le fils du patron de l'un d'eux, en les séparant, donna une gifle à l'autre. C'est pour ce fait qu'il est traduit devant le Tribunal. L'enfant plaignant est absent; son cousin, au contraire, se présente. Il raconte :

— C'est mon cousin Dupriez qui est venu pour me frapper, à l'atelier. Il m'a donné un coup de poing, alors je lui ai donné un coup de poing...

Echange de mauvais procédés !

Des témoins viennent, en grand nombre, donner tort ou raison au prévenu. Aucun de ces témoignages ne se ressemblent. Ce qui provoque, de la part de M. le Juge de Paix, cette exclamation :

— Ah !... les témoignages !...

L'un des témoins déclare qu'il est *caissier*.

M. le Juge. — Ah bah ?... Caissier de qui, s'il vous plaît ?...

Le témoin. — Je veux dire que je fabrique des caisses...

M. le Juge. — Je vous crois maintenant... Dites ce que vous savez. — *Le témoin.* — J'ai vu « Monsieur » (il désigne un témoin dénonciateur) frapper le fils du patron.

Le témoin ainsi mis en cause, se révolte : — Tu m'as vu frapper ? dit-il... D'où ?... — *Le... caissier.* — Oui, j'ai frappé. — *L'autre* : — Mi ?... — *Le... caissier* — Pour sûr !...

Un agent, sur l'ordre de M. le Juge de paix, intervient, et sépare les deux témoins qui étaient sur le point d'en venir aux mains.

Me Dhellemmes présente la défense de l'inculpé, qui est condamné à une amende égale à deux journées de travail.

UN DRAME, A L'ABATTOIR. — Deux bouchers se sont disputés et battus, à l'abattoir de Roubaix. Tous deux considèrent qu'ils étaient en cas de légitime défense. Sept ou huit bouchers sont appelés en témoignage. De leur déposition, il résulte qu'à propos d'un « tenet », objet servant à suspendre les animaux, ils se sont mutuellement porté des coups.

Les deux combattants sont condamnés, chacun, à trois journées de travail.

INJURES A LA VOIE PUBLIQUE !... — Un prévenu répond à l'appel de son nom. — *M. le Juge.* — Vous avez..... *injurié* la voie publique ?... — *Le prévenu* : — ???... — *M. le Juge.* — Reconnaissez-vous avoir..... — *Le prévenu* (vivement) : Oui, oui, oui, oui, Monsieur le Juge !... — Un franc d'amende.

UN HOMME QUI VEUT SE FAIRE COUPER LE COU. — Nous nous bornerons, en ce qui concerne les rixes nombreuses qui amènent beaucoup de prévenus, et encore plus de témoins à la barre, à signaler cette affirmation d'une inculpée : — Monsieur le juge, dit cet homme, si Madame, il désigne une femme — était présente à la scène, je me fais couper le cou !...

M. le Juge. — Non, non... N'en arrivez pas à cette extrémité... — *Le prévenu* (très convaincu :) — Si ! si !... Je me fais couper le cou !

En réalité, le prévenu ne se fait... condamner qu'à 3 francs d'amende.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audeuce du jeudi 5 mars
Présidence de M. le conseiller VIBERT
Ministère public M. SCHULER, substitut du procureur général

3e affaire. — **Coups mortels à Bray-les-Dunes**

Deswelle est acquitté. — Défenseur : Me Dubron qui, dans les deux affaires plaidées par lui, a remporté un double succès.

4e affaire (jugée par contumace)
Banqueroute frauduleuse

Les accusés sont Romain-Auguste-Louis Ponseel, 32 ans, marchand de tissus; Paul-André-Joseph Lavielle, 72 ans, marchand colporteur, et Marguerite Levielle femme Ponseel, 32 ans, marchande, tous trois demeurant en dernier lieu à Lille.

Ils sont condamnés : Ponseel à 6 ans de travaux forcés; Levielle à 7 ans de réclusion et la femme Ponseel à 5 ans de travaux.

Résultats d'ensemble de la session

Sans compter l'affaire instruite par contumace, il a été, durant la session, jugé vingt-deux affaires. Le jury a statué sur le sort de vingt-six accusés.

Il en acquitta quatre; il en condamna vingt-deux. Ceux-ci sont désormais un condamné à mort, trois forcats, cinq réclusionnaires et treize prisonniers ordinaires.

En outre de la peine capitale, la Cour a prononcé un total de trente-deux ans de travaux forcés, vingt-cinq années de réclusion, trente-sept ans et huit mois d'emprisonnement.

Elle accorda une fois le sursis de la loi Bérenger. Elle fit deux fois l'application de la déchéance paternelle et à deux condamnés aussi celle de l'interdiction de séjour.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les contributions

Roubaix, le 5 mars 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Vous avez bien voulu insérer, dans votre numéro paru mardi matin, le texte de la lettre que j'avais adressée à M. le directeur des contributions directes, pour protester contre le retard apporté dans la distribution des feuilles d'impôts.

Ci dessous, je vous envoie copie de la lettre que ce fonctionnaire m'a adressée, en réponse, et qui est de nature à édifier vos lecteurs sur les responsabilités mises en cause dans cette question.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

J. VÉRONE.

MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION
des Contributions directes
et du Cadastre du Nord

Lille, le 3 mars 1896.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, en réponse à votre lettre du 2 de ce mois, que je cesse de m'occuper des rôles et des avertissements, du jour où je les ai remis au Trésorier général, qui est le chef du service du recouvrement et, par conséquent, des percepteurs.

Les questions relatives à *la distribution des avertissements, qui est faite par les soins des percepteurs*, concernent donc le Trésorier général.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur (Signé) MOULLIN.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 5 mars.* — François Betemmerman, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe, 39. — Louise Dupont, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 6. — Jeanne Bustin, rue du Bois, 2, chez Auguste Vandepotte. — François et Laure Dorpe (jumeaux), rue de la Barke d'Pr, 4. — Léon Vandaele, Hôtel-Dieu. — Suzanne Defrue, rue Béranger, 19. — Pierre Couronble, rue du Pile, 43. — Annore Mottier, rue des Fosses, 30. — *Déclarations de décès.* — Alphonse Wachel, 5 mois, rue d'Isly, 70. — Justine Stevens, 22 ans, Hôtel-Dieu. — Etienne Lemay, 67 ans, Hôtel-Dieu. — Gabriel Detrain, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Cecile Franchomme, 1 an, rue Malplaquet, 9. — Louise Debeve, 73 ans, Hospice-Civil. — Laurent Bailliu, 4 mois, rue Beaurewaert, 16. — Edmond Six, 1 an, rue du Curtigny, 130. — Argentine Seynave, 3 ans, rue d'Alger, cité Saint-Elie, 6. — Edgard Barras, 24 jours, rue Beaurewaert, 4. — Madeleine Pollet, 1 an, rue Guizot, 8.

PAS-DE-CALAIS

LES GRÈVES D'OSTRICOURT. — La reprise du travail. — Lens, 5 mars. — La Compagnie des mines d'Ostricourt vient de faire placarder un avis informant les grévistes que le travail sera repris, lundi prochain, et que les ouvriers qui ne se présenteront pas, seront considérés comme ne faisant plus partie du personnel, et qu'ils devront passer au bureau, pour retirer leur livret. Les grévistes ne se montrent guère effrayés par cette menace de renvoi. Jeudi, 144 ouvriers sur 767, étaient au travail. Les grévistes continuent à prétendre que le chiffre de descentes accusé par la Compagnie est exagéré.

Dramatique suicide d'une femme. — Jeudi